

## Banques islamiques et sociétés islamiques d'investissement

**L**A montée en puissance d'un secteur privé islamique (banques, sociétés d'investissement et sociétés de placement de fonds) dans l'économie de certains pays musulmans durant les deux dernières décennies soulève quelques questions quant à l'évolution de leur situation intérieure et de leur insertion internationale. Ce nouveau phénomène économique (1) est, pour l'essentiel, souvent lié à l'émergence du courant islamiste et à l'entreprise de (ré)islamisation de la vie économique et sociale : soit parce que des groupes islamistes ont pris le pouvoir (cas de l'Iran et du Soudan), soit en raison des concessions accordées à ces groupes par le pouvoir (cas de l'Égypte, de la Jordanie, du Pakistan). Certes on pourrait nuancer un tel propos. Comme le rappelle O. Carré (2), un *firman* ottoman du XIX<sup>e</sup> siècle fixait l'intérêt à 8 % afin d'enrayer l'usure et limiter l'intérêt qui, depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, pouvait atteindre 15 à 25 % sans que les tribunaux islamiques n'y trouvent à redire. De la même manière, c'est à Lahore en 1974 que l'Organisation de la Conférence islamique prit une résolution redonnant une importance stratégique à la *zakat* (3) et appelant à la création d'un secteur bancaire islamique. Cette problématique de l'économie islamique a donc une histoire qu'il est hors de question de retracer ici.

Mais, en fait, l'origine de ce phénomène est le boom pétrolier des années 70 qui a entraîné une grande disponibilité de pétrodollars et des flux financiers vers ces pays (investissements étatiques et des hommes d'affaires du Golfe et envoi de l'épargne des expatriés). C'est l'époque où les États du Moyen-Orient adoptent des politiques économiques libérales désignées sous le nom d'*Infitah* (l'Égypte à partir de 1973, le Soudan à partir de 1977). Ce nouveau contexte politique et économique va favoriser l'essor d'un nouveau groupe économique islamiste comme le montre l'exemple du Soudan.

Cette nouvelle donne « économique-religieuse » pose une série

de questions communes à l'ensemble des États concernés. Toutefois, la situation économique, sociale et politique particulière de chacun d'eux et surtout le positionnement de chacun des groupes islamistes par rapport au pouvoir politique, nécessitent d'analyser le nouveau secteur à l'échelle nationale. De plus, ce processus d'islamisation a été mené selon des modalités très différentes suivant les pays. Au Pakistan, le pragmatisme prévaut jusqu'à aujourd'hui comme d'ailleurs en Iran, même si le poids de l'État se fait sentir (4). Le Soudan a été nettement plus dirigiste et, d'une certaine manière, l'islamisation imposée par le haut a été réalisée sans réelle modification des pratiques concrètes au moins au début des années 80 (5).

Au-delà de la rhétorique des islamistes soudanais sur l'islamisation de l'économie, il y a toute une logique sociale, politique et économique à l'origine de l'ascension du secteur économique islamique. Depuis quelques années, le FNI (Front national islamique) au pouvoir au Soudan depuis 1989, a en effet entrepris de forger une nouvelle élite économique en marginalisant la bourgeoisie existante liée aux partis politiques traditionnels : le PO (Parti Oumma) et le PDU (Parti démocratique unioniste), issus respectivement du mouvement mahdiste et de la confrérie Khatmiya.

A travers l'étude des BI (banques islamiques) et des SII (sociétés islamiques d'investissement) au Soudan (6), nous tenterons de faire ressortir les facteurs politico-idéologiques et économiques à la base de l'émergence d'une économie islamique. Ensuite nous verrons le rôle des BI et des SII dans la création d'un nouveau groupe économique islamiste, puis leurs rapports avec l'État soudanais.

(1) Pour une introduction, on peut se reporter au grand classique qu'est l'ouvrage pionnier de M. Rodinson, *Islam et Capitalisme*, Paris, Le Seuil, 1964. Le débat général sur l'« économie islamique », est notamment abordé par G. Baugé, *Les capitaux de l'islam*, Paris, Éditions du CNRS, 1990. Pour les expériences asiatiques, voir Institute of Southeast Asian Studies, *Islam e finanza. Religione musulmana e sistema bancario nel Sud-est asiatico*, Turin, Edizione della fondazione Giovanni Agnelli, 1996.

(2) O. Carré, « Religion et développement dans les pays musulmans : éléments d'« économie islamique » », *Social Compass*, 39 (1), 1992.

(3) Impôt islamique. Voir l'article de J. Bellion-Jourdan dans ce dossier.

(4) D. Alamir, « L'islamisation de l'économie et des finances en République islamique d'Iran », Colloque franco-allemand sur l'économie islamique, Bonn, octobre 1987. F. Adelkhal, « L'imaginaire économique en République islamique d'Iran », in J.-F. Bayart, *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala, 1994.

(5) Mansur Khalid, *Nimeiri and the Revolution of dis-may*, Londres, Kegan Paul International, 1985.

(6) Pour le cas égyptien, on peut se reporter à J.-F. Rycx, *Islam et dérégulation financière. Banques et sociétés islamiques d'investissement : le cas égyptien*, Le Caire, dossier du CEDEJ, 3-1987, 1988 ainsi qu'à A. Roussillon, *Sociétés islamiques de placement de fonds et « ouverture économique »*, Le Caire, dossier du CEDEJ, 3-1988, 1989.

## Les dimensions politico-idéologiques et économiques du secteur privé islamique

L'émergence du secteur économique islamique au Soudan a commencé avec la création en 1978 de la première banque commerciale islamique, la BIF (Banque islamique Fayçal), fondée avec un capital de départ de 6 millions de livres soudanaises, qui sera augmenté à 40 millions : 40 % de ces actions reviennent à des Saoudiens, 40 % à des Soudanais et 20 % à des musulmans non soudanais. Elle fut suivie par la création en 1983 de la banque islamique El Tadamoun au capital de 20 millions de dollars. En 1988 le secteur bancaire compte 7 banques islamiques : la Banque Fayçal, la Banque El Tadamoun, la Banque El Baraka, la Banque islamique de développement coopératif, la Banque islamique soudanaise, la Banque islamique de l'Ouest du Soudan et la Banque islamique du Nord du Soudan.

L'importance de ces banques se mesure à la part de l'épargne qu'elles drainent. En 1984, trois d'entre elles détenaient 18 % de l'épargne placée en banque (7). La réussite du secteur bancaire islamique au Soudan est surtout symbolisée par la BIF. Un an après sa création, elle réalise un bénéfice net d'un million de livres soudanaises, et, en 1982, ce chiffre atteint 21 millions. En 1981, son capital commercial représente 30 % de celui du marché et elle détient à elle seule 15 % des dépôts bancaires (8).

Le phénomène s'étend également au domaine de l'investissement. La SII la plus importante à Khartoum est la Société islamique de développement, créée en 1983 avec un capital théorique d'un milliard de dollars ! 60 % devait être apporté par des non-Soudanais musulmans (essentiellement des Saoudiens) et 40 % par des Soudanais. Parmi les actionnaires, on trouve la BIF, la Banque El Tadamoun, et des hommes d'affaires du Golfe. Cette société intervient dans l'immobilier, l'agro-alimentaire, l'assurance et le commerce.

Certaines BI créent leur propre SII. Ainsi la BIF fonde la Société islamique de développement immobilier, la Société islamique d'assurance et la Société islamique d'investissement. El Tadamoun crée trois sociétés dans les domaines du commerce et des services, dans l'immobilier.

Le principe à la base de la création des BI et des SII est de faire fructifier le capital selon les règles du droit musulman. Cela signifie : prohibition du *riba* (l'usure) entendu comme le profit pré-

(7) Chiffre cité par R. Brown et E. Shaieldin, « Towards an Understanding of Islamic Banking in Soudan. The Case of Faisal Islamic Bank », DSRC, Univer-

sité de Khartoum, 1985, p. 20 (Monographie, n° 21).

(8) *Ibid.*, p. 25.

déterminé, dans les prêts ou toute transaction économique ; le prélèvement obligatoire de la *zakat* (l'aumône) et l'interdiction du *gharar* (l'aléa).

Trois types de contrats sont prévus par le droit musulman :

– la *musharaka* par laquelle la banque s'associe avec son client dans le capital d'une opération. Les profits ou les pertes sont partagés proportionnellement à la part détenue dans le capital ;

– la *mudharaba*, par laquelle la banque prête de l'argent au client pour une opération et en retour, perçoit un pourcentage des bénéfices réalisés pendant une certaine durée, en plus du remboursement du capital ;

– la *murabaha*, par laquelle la banque achète les marchandises pour le compte du client, pour lui revendre à un prix prédéterminé. Le client rembourse le prix d'achat de la marchandise fixé par la banque.

Le principe inhérent à ces trois types de contrat, c'est le partage du risque (et du profit) entre la banque et le client (9). Les SII sont fondées sur les mêmes principes.

Toutefois de ces trois modalités c'est la *murabaha* qui est la plus pratiquée par les BI et les SII. Mais elle est aussi la plus discutée. En effet contrairement aux deux autres modalités, qui sont adaptées à des investissements à long terme et par conséquent font courir plus de risques à la banque, la *murabaha* qui concerne des transactions à court terme permet de réaliser des profits en peu de temps sans grand risque. Le débat sur ce type de contrat porte sur deux points : son caractère islamique douteux, car le taux de bénéfice est prédéterminé (contrairement à la *musharaka* et la *mudharaba* où celui-ci est calculé *post facto*) ce qui peut l'assimiler à l'intérêt qui est interdit par le droit musulman ; et cette modalité se limite à des transactions à court terme notamment dans le domaine commercial, au détriment des investissements à long terme dans le secteur productif (agriculture, industrie). En effet la *murabaha* a permis aux BI et aux SII de réaliser des bénéfices importants grâce à la spéculation (marché des changes, commerce et immobilier) ce qui a suscité de vives critiques à leur égard. Certaines BI investissent même une partie de leurs actions dans des banques étrangères qui ne fonctionnent pas selon le modèle islamique. C'est le cas de la BIF qui place 19 % de ses actions à l'étranger.

Ces opérations ont été réalisées grâce aux privilèges sans équivalent accordés par le gouvernement soudanais : jusqu'à 1985, 60 % des bénéfices étaient exonérés d'impôt ainsi que tous les avoirs et les salaires des employés ; des garanties contre la natio-

(9) Pour plus de détails sur le système bancaire islamique, voir Nienhaus Volker : « Islamic Economics, Finance and

Banking. Theory and Practice », in Butterworths Editorial Staff, *Islamic Banking and Finance*, Londres, 1986.

nalisation et la confiscation ont été également attribuées. On retrouve aussi l'une des conclusions de Clement H. Moore (10) à propos d'autres pays musulmans : c'est la coexistence avec un système bancaire traditionnel qui est la plus favorable à l'intermédiation financière islamique. De fait, le secteur bancaire public dominant pendant longtemps n'a jamais prêté une attention suffisante aux aspects commerciaux.

Du point de vue des islamistes, la création des BI et des SII traduit la volonté d'affirmer des principes islamiques en matière économique. « *L'objectif de la création des BI et des SII est de prouver que l'économie islamique peut être une alternative aux expériences capitaliste et socialiste* », affirme le directeur général d'une SII à Khartoum (11). Mais au-delà de cette assertion, ce qui nous semble plus significatif, c'est le credo du nouveau secteur islamique : le libéralisme économique.

L'ascension du nouveau secteur islamique est liée à l'afflux des capitaux provenant des pays du Golfe après le boom pétrolier de 1973-1974. Les pays producteurs d'or noir veulent faire du Soudan le « grenier du monde arabe », et cela avec le concours des capitaux arabes et de la technologie occidentale. Des capitaux (publics et privés) estimés en 1978 à 208 millions de livres soudanaises furent alors investis dans de grands projets agro-alimentaires.

Cette conjoncture régionale coïncidait également avec une évolution de la situation économique et politique au Soudan. L'apparition du secteur privé islamique fut favorisée par la politique libérale en matière économique, qui intervint après l'échec d'une expérience d'économie dirigée (le plan quinquennal de 1971-1976) et l'éviction du pouvoir du Parti communiste soudanais en 1971. Un deuxième plan (1977-1983) refléta la nouvelle orientation économique afin d'encourager les investisseurs étrangers et surtout les « nouveaux arrivants », les BI et les SII.

Leur succès fut obtenu grâce à une nouvelle clientèle, les expatriés soudanais (12) dans les pays du Golfe, qui furent tentés par les rendements intéressants accordés par ces banques par rapport au secteur bancaire non islamique.

La réconciliation nationale entreprise par le président Nimeiry en 1977 avec une partie importante de l'opposition jusqu'alors en exil a aussi favorisé le développement de ce nouveau secteur. Les intérêts des islamistes à se consolider économiquement et politiquement et ceux de Nimeiry à trouver une nouvelle légitimité

(10) C. H. Moore, *in* Beaugé, *op. cit.*

(11) Entretiens à Khartoum, 12 avril 1996.

(12) Sur cet aspect, voir R. Brown, « Sudan's other Economy : Migrants' Re-

mittances and Capital Flight and their Policy Implications », *Working Paper*, 31, La Haye, Institute of Social sciences, mai 1990.

étaient le moteur de cette convergence (13). Cette alliance illustrait également la très grande flexibilité politique du mouvement islamiste qu'il avait très violemment réprimé. Pourtant cette période clandestine de 1969 à 1977 n'avait pas été inutile car elle avait permis de tisser un réseau dense de relations dans le monde arabe, de renouer avec des militants des années 60 qui avaient quitté le pays à la recherche d'un emploi mieux rémunéré et qui occupaient des postes de cadres dans de nombreuses entreprises ou administrations proche et moyenne-orientales. Ils allaient fournir une base de sympathisants prêts à contribuer financièrement ou à servir d'intermédiaires avec des hommes d'affaires islamistes mais méfiants malgré tout.

L'essor des BI et des SII marque également le ralliement de l'élite islamiste soudanaise à l'économie libérale, alors que les fondateurs du mouvement dans les années 40 prônaient plutôt un socialisme islamique. Un débat animé entre partisans et adversaires du socialisme islamique divisa le mouvement à partir des années 60 jusqu'à sa prise en mains par Hassan al-Tourabi, président de l'Assemblée nationale du régime actuel et la victoire de ses idées « modernisatrices ». Les partisans du socialisme islamique avaient été influencés par les idées socialistes en vogue à l'époque (14), mais Hassan al-Tourabi insistait plutôt sur la position favorable de l'islam par rapport à la propriété privée, à l'épargne et à l'investissement, invoquant le verset coranique qui invite les musulmans à investir et à s'enrichir sur terre pour le bien de l'individu et de la communauté (15). Cette évolution corrobore l'analyse d'O. Roy (16) et d'autres chercheurs qui pensent qu'il n'existe qu'un habillage coranique de deux politiques économiques opposées : l'étatisme socialisant qu'on retrouve par exemple dans l'Algérie de Boumedienne ou dans l'Iran du début des années 80, option largement en crise aujourd'hui ; la finance islamique souvent spéculative qui est un modèle prôné par les milieux conservateurs pakistanais, saoudiens, koweïtiens et qui a pénétré jusqu'aux mouvements islamistes populistes comme le Front islamique du salut algérien.

Toutefois, ce courant reconnaît à l'État le droit de s'appropriier ou de confisquer toute propriété ou tout argent obtenu illicitement. « L'État peut limiter la propriété de la terre, instituer un impôt progressif, et prendre les mesures nécessaires pour réduire l'inéga-

(13) Pour plus de détails sur le système bancaire islamique, voir Nienhaus Volker : « Islamic Economics, Finance and Banking. Theory and Practice », in Butterworths Editorial Staff, *Islamic Banking and Finance*, Londres, 1986, chap. I.

(14) Le premier noyau des Frères musulmans soudanais a été formé par les

étudiants soudanais en Égypte, fortement influencés par le socialisme islamique de ses pairs égyptiens.

(15) Le Coran, sourate *Houd*, verset n° 61.

(16) O. Roy, *L'échec de l'islam politique*, Paris, Le Seuil, 1993.

lité économique et garantir l'intérêt public » (17). Mais la politique du gouvernement actuel en matière économique diffère sensiblement, puisque nous assistons au retrait de l'État de la sphère économique au profit du secteur privé. Depuis 1992, le gouvernement s'oriente vers une politique très favorable au secteur privé au nom du libéralisme économique adopté lors de la conférence économique de janvier 1990, qui a donné naissance au Code de promotion de l'investissement de 1990.

A la tête des BI et des SII, les cadres islamistes se garantissaient un accès à des positions stratégiques : la majorité des membres du conseil d'administration de la BIF et d'El Tadamoun sont membres du FNI, ce qui leur permet d'accorder des facilités financières aux militants du mouvement et aussi à des organisations satellites. Et c'est dans cette perspective qu'ils ont apporté leur appui au programme d'islamisation de Nimeiry (18).

### **Les hommes d'affaires islamistes, un nouveau groupe social ?**

L'émergence du nouveau secteur islamique privé pose deux questions : le rôle qu'il joue dans la recomposition des groupes socio-économiques et ses rapports avec l'État soudanais.

#### ***Secteur islamique et ascension sociale***

La stratégie du FNI vise à investir tous les secteurs économiques en particulier le secteur financier et commercial. Il s'agit d'une volonté de recomposition de la bourgeoisie existante au profit d'une nouvelle élite économique islamiste. Les BI et les SII ont contribué à la mise en œuvre de cette stratégie. Par le biais des facilités financières accordées par certaines BI aux clients islamistes, du monopole du marché détenu par les SII, de la promotion des commerçants islamistes et de leurs alliés, un nouveau groupe social est né, qui, par l'origine de son capital (les BI et les SII), peut être qualifié de bourgeoisie financière et commerciale. C'est une bourgeoisie à « visage islamiste » d'autant plus que certains de

(17) Tourabi cité par A. El-Effendi, *Turabi's Revolution*, Londres, Sealing, 1991, p. 154.

(18) « Au fond, la stratégie des islamistes pendant le régime de Nimeiry peut être décrite comme une course contre le temps pour devenir une force politique importante avant l'écroulement du régime. Ils

s'étaient engagés à protéger le régime jusqu'à ce qu'ils deviennent assez puissants pour lui succéder ou au moins se garantir une part du pouvoir dans le régime qui lui succéderait. Plus tard le régime s'écroulerait, plus l'organisation serait forte, et meilleure serait sa position dans le régime qui suivrait » (Al-Effendi, *op. cit.*).

ses membres ne sont pas islamistes, mais acceptent de jouer le jeu de ces derniers (19).

Ce nouveau groupe se distingue de la bourgeoisie traditionnelle dans sa démarche collective de promotion du groupe et surtout l'institutionnalisation du soutien financier au FNI (20). Ainsi, l'évergétisme traditionnel ne disparaît pas mais est pour l'essentiel réorienté vers des organisations caritatives islamistes : le soutien à la stratégie de l'organisation, notamment sa pénétration en zone rurale, est grandement aidée par ce type d'action qui tranche radicalement avec l'ethos traditionnel de la bourgeoisie soudanaise qui met plus l'accent sur la relation personnelle induite par le don et la valorisation des origines régionales, ou plus marginalement ethniques.

Le nouveau secteur islamique privé offre aujourd'hui aussi une chance d'ascension sociale aux jeunes diplômés. « *La grande idée du FNI était d'utiliser le dynamisme de certains de ses adhérents pour leur confier des capitaux à gérer et à faire prospérer pour le plus grand bien du groupe. Ainsi, entrer au Front ne relevait plus seulement d'un choix politique ou idéologique, mais offrait également des opportunités de carrières tout à fait intéressantes pour les jeunes diplômés ne disposant pas de l'entourage social nécessaire pour se lancer seuls dans les affaires* » (21).

Cette nouvelle élite représente donc un contre-modèle de la bourgeoisie traditionnelle au Soudan. En effet, jusqu'alors, pour devenir un grand homme d'affaires, il fallait disposer d'un capital social conséquent, c'est-à-dire le plus souvent être déjà soi-même issu d'une grande famille commerçante et disposer donc d'une sociabilité qui permettait une cooptation dans les milieux d'affaires les plus importants. Avec l'aide des banques islamiques, une telle condition sociale n'est plus nécessaire.

Parallèlement, une politique de discrimination à l'égard de la bourgeoisie traditionnelle et des petits commerçants est pratiquée (une double imposition, les impôts classiques et la *zakat*), et se traduit par le refus de délivrance des licences d'import/export et la confiscation des biens, notamment au profit des organisations islamiques comme l'Organisation des jeunes du parti. Les grandes familles qui dominaient le marché l'ont quitté, et on assiste à l'apparition de nouveaux noms liés au FNI. Une fois ces résultats ob-

(19) Cette réalité est très justement symbolisée par l'expression populaire aujourd'hui au Soudan : « La barbe garantit le pain » (la barbe symbolise l'appartenance au milieu islamiste).

(20) L'entraide est une caractéristique en milieu islamiste. Pour la seule année 1985, les fonds versés au mouvement sont de 90 millions de dollars, dont une

partie importante provenait des expatriés sympathisants dans le Golfe. Les partis politiques traditionnels, le PO et le PDU, pratiquent surtout une logique familiale et confrérique de promotion.

(21) R. Marchal, « Éléments d'une sociologie du Front national islamique soudanais », *Les Études du CERI*, 5, septembre 1995, p. 19.



tenus, la nouvelle bourgeoisie a eu accès aux pratiques plus traditionnelles, comme l'octroi de marchés captifs garantis par l'État notamment.

### *Le secteur islamique et l'État soudanais*

Ce secteur a toujours bénéficié du patronage de l'État après le coup d'État de juin 1989, que ce soit à travers les rapports symbiotiques entre l'élite politique et le monde des affaires ou par le soutien à certaines organisations non gouvernementales, satellites du régime militaro-islamiste. La plupart des BI et des SII sont contrôlées par les islamistes (22). Il s'agit souvent de personnalités ayant un passé politique militant. Toutes ces personnalités se sont côtoyées sur les bancs de l'université du Khartoum et ont été des membres actifs du courant islamiste au sein de l'Union des étudiants. On recense également parmi les actionnaires de la puissante Société islamique de développement, des personnalités politiques de haut rang du régime de Nimeiry : celui-ci en personne, son ancien vice-président, le major-général Omer Mohammed El Tayeb, et son ancien ministre des Finances, Ibrahim Moneim Mansour.

Les liens privilégiés entre l'État d'une part, les BI et les SII de l'autre, sont également illustrés par les dons importants sous forme de *zakat*, à certaines ONG et associations islamiques comme l'Organisation des martyrs, l'Organisation des jeunes de la patrie, et l'Organisation d'El Da'wa El Islamiya.

L'essor du nouveau secteur islamique privé au Soudan est fortement lié à une logique sociale, économique et politique. Il traduit la convergence des intérêts économiques de *la pax saoudiana* et d'un groupe économique montant qui a su faire usage d'un contexte régional et local favorable. Les BI et SII représentent ce qu'on a pu appeler *Islam al-tharwi* (l'islam richissime), dans la mesure où le secteur économique islamique a largement contribué à l'émergence des nouveaux riches. Le référent religieux y est surtout utilisé pour son potentiel de légitimation.

La propension de ces nouveaux acteurs économiques à intervenir par la spéculation financière et immobilière et la recherche

(22) A titre d'exemple, le premier dirigeant de la BIF était Al Sharif al Khatem, beau frère d'Al Rashid al Tahir, l'ancien secrétaire général des Frères musulmans soudanais. Abd al Rahim Hamdi, ministre de l'Économie et des Finances du régime islamiste, lui succéda. La banque El Tadamoun est dirigée depuis sa création par Salah Abu al Naja une figure islamiste très active. Mounir El Hakim, membre du bu-

reau politique du FNI, est à la tête de la Société islamique de développement... Font exception, par exemple, la banque El Baraka, dont le principal actionnaire est Cheikh Kamel, un homme d'affaires saoudien. De même la Banque islamique soudanaise fut créée à l'origine par la bourgeoisie liée à la Khatmiya pour concurrencer la BIF.

de gains rapides au détriment de l'investissement à long terme dans le secteur productif pose la question du rôle du secteur islamique privé dans le développement de l'économie soudanaise. La crise du secteur productif en témoigne : la situation économique actuelle est catastrophique. En juin 1996, la croissance du PNB n'est que de 3,5 % et l'inflation est évaluée officiellement à 163 % par an.

Sur le plan politique, le libéralisme économique n'a pas été accompagné d'une ouverture politique. Le nouveau groupe économique trouve son compte dans l'ordre politique actuel. L'alliance entre dirigeants politiques et cette nouvelle bourgeoisie continue à assurer une politique favorable à ce secteur.

★

★ ★

Face à un développement aussi récent, quand bien même il rend compte d'une dynamique plus ancienne, il est plus aisé de conclure par des questions que par des affirmations. Les difficultés que rencontre actuellement le régime dans sa gestion des oppositions met en lumière plusieurs phénomènes qui ne seront analysables réellement qu'avec un peu plus de recul historique.

D'abord, ces nouveaux hommes d'affaires, même s'ils ont pour l'essentiel marginalisé la bourgeoisie traditionnelle, n'ont guère innové dans leurs relations avec l'État. L'État-rhizome, évoqué dans des cas africains par Jean-François Bayart (23), est aujourd'hui une réalité qui à terme ne pourra qu'accroître les contradictions entre les tenants d'un État gestionnaire *in fine* des intérêts (et des caisses) du pays et des acteurs économiques qui exploitent avec cynisme les opportunités offertes par leur sympathie politique en subventionnant par ailleurs le mouvement islamiste, sans se préoccuper outre mesure des conséquences sociales et économiques d'une concurrence dévoyée et du surcoût qu'implique leur attitude.

Ensuite, il faudrait s'interroger sur la politique foncière et agricole du régime soudanais. A la notable exception de Sayed Qotb, peu de théoriciens islamistes ont prêté attention à la situation dans les campagnes. Tel est le cas au Soudan, même si le gouvernement a été particulièrement actif dans les zones rurales. Les analyses mettent l'accent plus sur les raisons politiques que sur les modalités économiques d'intervention. Cette aporie devrait être dépassée tant l'enjeu est important pour le Soudan.

*Einas Ahmed*

*Doctorante, Université Montesquieu, Bordeaux IV*

(23) J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.